

**RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE VIRTUELLE
À L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE PERMIS UNIQUE**

Projet de Catégorie B (Projet soumis à l'étude d'incidences sur l'environnement)

La société A&S Energie SA, Nieuwenhovestraat, 5 à 8780 Oostrozebeke, informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative à l'implantation d'une cogénération sur base de bois d'une puissance de 22,5 MW électrique sur le territoire de Vielsalm (PAE de Burtonville).

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, cette demande de permis requiert la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement et la tenue d'une réunion d'information du public à laquelle chacun est invité à assister. Au vu de la situation sanitaire actuelle, cette réunion d'information du public se tiendra sous forme virtuelle, régie par l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 62 du 10 décembre 2020.

Une présentation vidéo du projet sera disponible **du jeudi 18 mars au vendredi 19 mars 2021** sur le site web www.rip-cogeneration-vielsalm.be

Tout complément d'information pourra être obtenu pendant ces 2 jours auprès du demandeur.

Contact : Jan Goeminne, par téléphone au n° 080/292 736, entre 8h00 et 17h00.

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet, de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences, et de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

L'étude d'incidences sur l'environnement sera réalisée par le bureau d'études ABV Development, Chemin du Stocquoy, 3 à 1300 Wavre.

Toute personne peut solliciter par courrier recommandé adressé à Unilin, à l'attention de Jan Goeminne, Rue de la Forêt, 2 à 6690 Vielsalm, une copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo. La demande doit être réceptionnée au plus tard 3 jours avant la mise en ligne. Deux jours avant la mise en ligne, le demandeur envoie par recommandé les documents aux personnes concernées, en un seul exemplaire par adresse postale.

Toute personne pourra consulter à la commune la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo, pendant les deux jours de mise en ligne de la présentation vidéo, sur rendez-vous pris à la commune. La présentation sera aussi disponible à partir du 18 mars 2021 sur le site www.rip-cogeneration-vielsalm.be.

Dans un délai de 15 jours suivant le dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, toute personne pourra émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant par écrit, en y indiquant ses nom et adresse, au Collège communal de Vielsalm, Rue de l'Hôtel de Ville, 5 à 6690 Vielsalm et en envoyant une copie à Unilin, à l'attention de Jan Goeminne, Rue de la Forêt, 2 à 6690 Vielsalm.